

Concours des Maisons illuminées

FRASNE 2021



Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la municipalité de FRASNE organise un concours sur le thème : « maisons illuminées ». Il est gratuit et ouvert à tous les habitants. Ce concours a pour but d'embellir notre commune par la décoration des maisons individuelles, façades, fenêtres et balcons, des commerces et de récompenser les plus belles réalisations.

Article 1: Inscriptions

Ce concours gratuit est ouvert à tous les habitants et commerçants de la commune. Toute personne souhaitant y participer doit s'inscrire en mairie à l'aide du bulletin d'inscription détachable, ci-joint. La date limite d'inscription est fixée au lundi 6 décembre 2021.

Article 2 : Catégories

3 catégories sont ouvertes à l'inscription :



- Catégorie « maisons et jardins ; pour les maisons individuelles
- Catégorie « façades balcons et fenêtres »
- Catégorie « décorations visibles de jour »
- · Catégorie « commerce- entreprise »

Article 3: Le jury

Le jury est composé de membres du conseil municipal et de membres bénévoles qui ne peuvent pas participer au concours. Le passage du jury s'effectuera entre le 13 et le 23 décembre de 18h à 21h30.

Le jury sillonnera l'ensemble de la commune et ne passera qu'une seule fois sans entrer dans les habitations ou les propriétés. Les illuminations doivent donc être visibles de la rue et celles qui ne seront pas allumées lors du passage du jury ne seront pas retenues.

	Prénom
Adresse	
Téléphone	.E-mail
Catégorie choisie	

Souhaite participer au concours « Maisons illuminées » et ai pris connaissance du règlement.

Bulletin à retourner à la mairie de FRASNE avant le 6 décembre 2021

Article 4 - Critères de jugement

Le jury établira un classement en s'appuyant sur les 4 critères suivant :

- Qualité effet de l'ensemble des décorations et illuminations
- Originalité harmonie, élaboration artistique, créativité
- Ecologique éclairage basse consommation leds
- Visibilité impact lors du passage dans la rue

Article 5 - Attribution de prix

Le nombre de prix sera adapté en fonction du nombre de participants dans chacune des trois catégories. La remise des prix aura lieu lors d'une réception en mairie.

Article 6 - droit à l'image

La participation au concours vaut acceptation pour chaque candidat de l'autorisation de diffuser la photo de sa réalisation pour les besoins de communication de la commune sur son site internet ou dans Frasne-infos.

Vos photos, sous forme numérique, peuvent accompagner le bulletin d'inscription

